



## AUGMENTATION DU SMIC AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010

### ■ REFERENCE :

- Décret n° 2009-1584 du 17 décembre 2009 portant relèvement du salaire minimum de croissance publié au journal officiel 19 décembre 2009 ;

### AUGMENTATION DU SMIC

En application du décret n° 2009-1584 cité en référence, **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :**

- le taux horaire du SMIC est fixé à 8,86 € ;
- le SMIC mensuel brut s'élève à 1343,77 € ( $8,86 \times 35 \times 52 / 12$ ) pour un temps complet.

Cette augmentation n'entraîne aucune modification du barème des traitements.

